

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Carolanne Côté

<https://www.cadre21.org/membres/0a266c35dc183c3c7e06a279>

Date d'obtention : 2022-01-24 20:57:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la méthode d'intervention Sexto que c'est un outil d'intervention utile qui limite la propagation des images ou des vidéos intimes des victimes.

Le protocole Sexto doit se faire à l'intérieur du cadre scolaire.

La grille d'évaluation de l'incident permet de déterminer la nature des images ou des vidéos partagées, les circonstances entourant l'événement et les personnes concernées

Il ne faut jamais consulter les vidéos ou les images pouvant correspondre à de la pornographie juvénile.

En présence d'un acte malveillant, je dois éviter de questionner l'instigateur, mais je dois tout de même confisquer le cellulaire de l'instigateur rapidement afin d'éviter la propagation d'images et assurer l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va faire en sorte que dans mes futures interventions, je vais intervenir rapidement et efficacement auprès des élèves en posant les bonnes questions et en faisant un portrait plus précis de la situation, et ce, sans compromettre l'enquête, tout en rassurant le jeune.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je devrai intervenir auprès des élèves, je vais faire particulièrement attention à la victime, à la nature des images ou des vidéos partagées, aux circonstances entourant l'événement, aux personnes concernées.